

Et en Suisse romande?

Autor(en): **Bodart Senn, Josianne**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Hebamme.ch = Sage-femme.ch = Levatrice.ch = Spendrera.ch**

Band (Jahr): **113 (2015)**

Heft 9

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-949615>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Et en Suisse romande?

Jusqu'il y a quelques semaines, j'ignorais encore qu'à certains endroits, les sages-femmes hospitalières n'ont plus le droit de parler directement à «la presse»! Faut-il y voir une explication de l'avalanche de refus de témoigner reçus lors de la préparation de ce dossier par survalorisation du «droit de réserve» ou du «devoir de fonction»?

.....

Josianne Bodart Senn

Des appels à témoigner, j'en ai fait pour toutes sortes de dossiers parus dans cette revue professionnelle. Jusqu'ici, je n'avais jamais été confrontée à une telle crainte. Les sages-femmes savent pourtant que je respecte toujours scrupuleusement leur anonymat et que je leur garantis une relecture avant parution. Cette fois, rien n'y a fait. J'ai accumulé refus et silences, autant de la part de sages-femmes hospitalières que de tout jeunes parents dont on m'avait dit qu'ils étaient prêts à raconter ce qu'ils venaient de vivre.

Il y a bien longtemps, j'ai travaillé pour des publications grand public qui font partie de ce qu'on appelle «la presse». J'étais alors sans cesse obligée de rechercher des faits «croustillants», voire «scandaleux», pour faire bondir le chiffre d'affaires du journal. Un jour, un rédacteur en chef m'a même vertement sermonnée pour avoir fait relire une interview avant publication. J'ai très mal vécu cette expérience.

Mes objectifs sont clairs

Aujourd'hui, en tant que salariée d'une association regroupant et représentant les sages-femmes, ma philosophie de travail et ma déontologie sont toutes différentes. Je suis plutôt en quête d'arguments pour enrichir des débats et renforcer l'image des sages-femmes. Je ne «vole» jamais la parole des unes et des autres pour produire une quelconque propagande servant mes propres intérêts. Je mets davantage en valeur des propos divers et variés «pour donner à voir et à comprendre». En outre, je propose encore à chacune et chacun une relecture pour corrections éventuelles. Il m'arrive même de réécrire un texte signé par une sage-femme tout en gardant «l'esprit sage-femme» alors que je ne suis pas sage-femme. Ce service a chaque fois été très bien accueilli.

Certes je renouvelle tous les ans ma carte de presse, mais je ne me sens plus vraiment intégrée dans ce que l'on appelle communément «la presse». A mes yeux, mes compétences journalistiques – tout comme mes compétences sociologiques – me permettent de rester au service des lectrices et lecteurs tout en gardant un certain

recul pour mettre en évidence des éléments peu visibles ou peu sensibles, susceptibles de «nourrir» la réflexion. Et tel était une fois de plus mon objectif pour ce dossier-ci.

Fallait-il parler de «conditions de travail»?

Il y a peut-être une autre source des multiples refus: l'expression «conditions de travail» ferait penser à exploitations, mal-être, pénibilité, etc. Bref, à toute une série d'éléments négatifs qu'il vaudrait mieux garder sous silence. Personnellement, je percevais cette expression non pas comme neutre, mais plutôt comme autant positive que négative: comme les conditions de vie, les conditions de travail peuvent, selon moi, être bonnes ou mauvaises, favorables ou non. Au moment de mes appels à témoigner, je n'ai pas pensé que les conditions de travail pourraient être envisagées seulement sous un angle négatif.

Ce qui a sans doute également perturbé ma quête de témoignages, c'est la parution en mai 2015 d'articles (dans la «Tribune de Genève» et le journal gratuit «20 Minutes») insistant sur un climat de «tensions» à la Maternité de Genève. Ces articles ont fortement déplu, tant à la direction des HUG qui a réclamé un droit de réponse, aux sages-femmes dont l'image s'était ternie qu'aux futurs parents poussés – pour certains d'entre eux – vers d'autres solutions qu'un accouchement à la Maternité de Genève.

Dans une ambiance aussi délicate, nous ne pouvions boucler un dossier complet étoffé de témoignages recueillis avec calme et sérénité, tout en abordant de front l'ensemble des aspects concernant les conditions de travail. Mais, ce n'est que «partie remise». A l'avenir, dès que l'occasion s'en présentera, «Sage-femme.ch» reviendra sur certains de ces aspects, en espérant pouvoir privilégier cette fois une série d'expériences positives vécues en Suisse romande.